

**EPSON**<sup>®</sup> *Preferred*<sup>SM</sup>

Limited Commercial Warranty Program for the  
Epson<sup>®</sup> SureColor<sup>®</sup> T3170M/T5170M Series Printers

Garantie commerciale limitée pour les  
Imprimantes des séries Epson<sup>®</sup> SureColor<sup>®</sup> T3170M/T5170M

Toll-Free Phone Number  
Numéro sans frais

Priority Technical Support  
Soutien technique prioritaire

Security and Peace of Mind  
Sécurité et tranquillité d'esprit

Exchange/On-Site Repair  
Échange/Réparation sur place

# Welcome and Congratulations

Congratulations on your purchase of the Epson® SureColor® T3170M/T5170M Series Printer. Your printer is designed to provide consistent high-quality output in the technical printing environment. To ensure your complete satisfaction with its performance, Epson is pleased to include the Epson Preferred<sup>SM</sup> Limited Commercial Warranty described in this document.

**Note: Your printer is designed to use Epson UltraChrome® XD2 ink and delivery systems. Any damage caused by the use of other inks or ink delivery systems, will not be covered under this warranty.**

This limited warranty includes priority toll-free technical phone support and other services as noted under “Terms and Conditions-Limited Warranty for Commercial Products.” Should you have a question or experience a problem with your printer, simply call the exclusive Epson Preferred toll-free number and select the technical support option as described in this booklet. Please have your serial number available for the technical support specialist. Since it’s an exclusive number, your call will be answered promptly.

**Important Notice: This Limited Warranty contains important legal terms and conditions, including an arbitration provision. Please review carefully.**

Once again, congratulations and welcome to the Epson Family.

## For Epson Preferred Technical Support

Follow these easy steps to obtain technical support.

**Step 1:** Have your serial number available: \_\_\_\_\_

**Step 2:** Call toll-free (888) 377-6611 or call (562) 276-1305 (U.S. and Canada).

**Step 3:** Follow the voice prompt instructions.

**Step 4:** Be prepared to work with the Technical Support Specialist to diagnose the problem.

Operating hours: Currently Monday through Friday, 6 AM to 6 PM, Pacific Time (subject to change without notice)

# Terms and Conditions

## Limited Warranty for Commercial Products

- 1. What Is Covered:** Epson America, Inc. (“Epson”) warrants to the first end-user customer that the Epson SureColor T3170M/T5170M Series Printer (“Printer” or “Product”) covered by this limited warranty statement, if purchased and used in the United States, Canada, or Puerto Rico, will conform to the manufacturer’s specifications and will be free from defects in workmanship and materials for either a period of one (1) year from the date of original purchase (proof of purchase required), or ten thousand (10,000) A1-size printed sheets for the 24-inch SureColor T3170M or ten thousand (10,000) A0-size printed sheets for the 36-inch SureColor T5170M, whichever occurs first (“Warranty Period”). This warranty is not transferable. Epson also warrants that the consumable ink enclosed with the Printer will perform to the manufacturer’s specified usage. The warranty for the ink may expire before the expiration of the limited warranty for the Printer.
- 2. What Epson Will Do To Correct Problems:** Should your Epson SureColor T3170M/T5170M Series Printer prove defective during the Warranty Period, please call the toll-free Epson Preferred support line identified in this booklet. This line will be answered during Epson’s regular support hours (currently, 6:00 AM to 6:00 PM, Pacific Time, Monday through Friday—subject to change without notice). When you call, please be prepared to provide the service technician with proof of purchase information including the unit serial number and original date of purchase. You may also need to provide proof of purchase if warranty coverage cannot be verified by the serial number. An Epson service technician will work with you to try to resolve the problem. If service is required, the exchange service program may be utilized. The technician will provide additional instructions about the program at the time this service is being set up. At its sole discretion, Epson may instead elect to perform on-site service. For highlights of the programs, please see “Printer Exchange” and “On-Site Response.” When service involves the exchange of a unit or its parts, the items replaced become the property of Epson. Replacement items assume the remaining Warranty Period of the original Product. Parts may be new or remanufactured to Epson standards.
- 3. Printer Exchange:** Epson may, at its sole discretion, elect to replace a Printer that for whatever reason appears to require repair due to a warranted hardware defect. Under these rare circumstances, Epson will replace the Printer with the same or a comparable Printer refurbished to the Epson standard of quality. (The replacement Printer will not include promotional materials, accessories, stands, documentation, manuals, software, or cables.) You must be able to receive, unpack, and install the replacement Printer, and prepare the defective Printer for return shipment by following the procedures described in the user manual or documentation provided by Epson.

The repacked defective Printer will be picked up by a carrier designated by Epson. If the defective Product is not returned within seven (7) business days of receipt of the replacement Printer, you will be invoiced at the price of the replacement Printer. If the Product is returned damaged because you have not properly packed or shipped it, you will be billed for the damage. It is your responsibility to unpack, reinstall optional components, and set up the exchange Printer at your location. Epson does not cover damage caused by improper installation.

**4. On-Site Response:** If Epson determines that a warranted hardware defect requires repair, Epson may elect to use on-site service. If this is the case, and if Epson determines that you are within Epson's on-site service territory, an Epson authorized servicer will be contacted to make the repair at your facility. Epson will usually dispatch repair parts and a technician to your location for the next business day if determination that repair is required occurs prior to 1:00 PM Pacific Time. If that determination is made after 1:00 PM Pacific Time, dispatch will usually be for the second business day. An adult must be available to accept the parts delivery and be present at all times while a technician is on-site. Epson's shipment of service parts does not imply that replacement is required.

**5. What This Warranty Does Not Cover:**

**A. Standard Exclusions:**

- 1) Any damage caused by misuse, abuse, improper installation, or neglect; disasters such as fire, flood, or lightning; or improper electrical currents, software, or interaction with non-Epson products.
- 2) Any damage caused by using inks or ink delivery systems other than the Epson UltraChrome XD2 ink system for which the Printer was designed.
- 3) Any damage caused by using non-Epson media (except for media expressly recommended by Epson).
- 4) Any damage, maintenance, or service arising from excessive or continuous use.
- 5) Any damage caused by, or any service for, third-party software, applications, parts, components, or peripheral devices added to the Product after its shipment from Epson, such as dealer or user-added boards, components, or cables.
- 6) Any damage caused by installing the Printer next to a heat source or directly in the path of an air vent or air conditioner.
- 7) Service when the Printer is used outside the U.S., Canada, or Puerto Rico.
- 8) Service if the Printer label, logo, rating label, or serial number has been removed.
- 9) Any damage from service performed by anyone other than an Epson Authorized Servicer.
- 10) Any service or replacement of consumable items or maintenance consumables, such as ink cartridges, ink supply units, ink packs, pick-up rollers, etc.
- 11) Any cosmetic damage or wear to Product casings or covers.
- 12) Any color change or fading of printed media, garments, or reimbursement of materials or services required for reprinting.
- 13) Any Product or parts purchased as used, refurbished, or reconditioned.
- 14) Service required to return the Printer to operation if it has been turned off for two weeks or more and pre-storage maintenance was not performed (see your online *User's Guide* for details).
- 15) Any damage caused by using improper packaging materials or improper packaging and shipping when returning a Product for repair or replacement. You will be invoiced for such shipping damages to the Product.

## B. Product-Specific Exclusions:

- 1) There is no warranty coverage once the Printer has reached either one (1) year from the date of original purchase or ten thousand (10,000) A1-size printed sheets for the 24-inch SureColor T3170M or ten thousand (10,000) A0-size printed sheets for the 36-inch SureColor T5170M, whichever occurs first.
- 2) Any damage caused by improper use, neglect, or improper performance of user-level maintenance as documented in the *User's Guide*. See the Maintenance section of your *User's Guide* for in-depth maintenance instructions.

**Note:** If a claimed defect cannot be identified or reproduced in service, you will be held responsible for costs incurred.

## 6. DISPUTES, BINDING INDIVIDUAL ARBITRATION, AND WAIVER OF CLASS ACTIONS AND CLASS ARBITRATIONS:

- A. Disputes.** The terms of this Section 6 shall apply to all Disputes between you and Epson. The term "Dispute" is meant to have the broadest meaning permissible under law or in equity and includes any dispute, claim, controversy, or action between you and Epson arising out of or relating to this Agreement (including its formation, performance, or breach), the Software, Epson Hardware, the parties' relationship with each other, and/or any other transaction involving you and Epson, whether in contract, or with respect to warranty, misrepresentation, fraud, tort, intentional tort, statute, regulation, ordinance, or any other legal or equitable basis. However, a "Dispute" does not include a claim or cause of action for (a) trademark infringement or dilution, (b) patent infringement, (c) copyright infringement or misuse, or (d) trade secret misappropriation (an "IP Claim"). You and Epson also agree, notwithstanding Section 6, that a court, not an arbitrator, may decide if a claim or cause of action is for an IP Claim.
- B. Initial Dispute Resolution.** Before submitting a claim for arbitration in accordance with this Section 6, you and Epson agree to try, for sixty (60) days, to resolve any Dispute informally. If Epson and you do not reach an agreement to resolve the Dispute within the sixty (60) days, you or Epson may commence an arbitration in accordance with Section 6(F). Notice to Epson must be addressed to: Epson America, Inc., ATTN: Legal Department, 3131 Katella Ave., Los Alamitos, CA 90720. Any notice of the Dispute shall include the sender's name, address and contact information, the facts giving rise to the Dispute, and the relief requested. Any notice sent to you will be sent to the most recent address Epson has in its records for you. For this reason, it is important to notify us if your address changes by emailing us at [EAILEgal@ea.epson.com](mailto:EAILEgal@ea.epson.com) or writing us at the address above. You and Epson agree to act in good faith to resolve the Dispute before commencing arbitration in accordance with this Section 6(B).
- C. Binding Arbitration.** If we do not reach an agreed upon solution within a period of sixty (60) days from the time informal dispute resolution is pursued pursuant to Section 6(B) above, then either party may initiate binding arbitration. You and Epson agree that all Disputes shall be resolved by binding arbitration according to this Agreement. **ARBITRATION MEANS THAT YOU WAIVE YOUR RIGHT TO A JUDGE OR JURY IN A COURT PROCEEDING AND YOUR RIGHT TO DISCOVERY AND GROUNDS FOR APPEAL ARE MORE LIMITED THAN IN COURT.** Pursuant to this Agreement, binding arbitration shall be administered by JAMS, a nationally recognized arbitration provider, pursuant to the JAMS Streamlined Arbitration Rules and Procedures or its applicable code

of procedures then in effect for consumer related disputes, but excluding any rules that permit class arbitration (for more detail on procedure, see Section 6(F) below). You and Epson understand and agree that (a) the Federal Arbitration Act (9 U.S.C. §§ 1 *et seq.*) governs the interpretation and enforcement of this Section 6, (b) this Agreement memorializes a transaction in interstate commerce, and (c) this Section 6 shall survive termination of this Agreement.

- D. Exception—Small Claims Court.** Notwithstanding the parties' agreement to resolve disputes through arbitration, you or we may bring an individual action in the small claims court of your state or municipality if the action is within that court's jurisdiction and is pending only in that court.
- E. WAIVER OF CLASS ACTION AND CLASS ARBITRATION. YOU AND EPSON AGREE THAT EACH PARTY MAY BRING DISPUTES AGAINST THE OTHER PARTY ONLY IN AN INDIVIDUAL CAPACITY, AND NOT AS A CLASS ACTION OR CLASS ARBITRATION. If any court or arbitrator determines that the class action waiver set forth in this paragraph is void or unenforceable for any reason or that an arbitration can proceed on a class basis, then the arbitration provision set forth herein shall be deemed null and void in its entirety and the parties shall be deemed to have not agreed to arbitrate disputes.**
- F. Arbitration Procedure.** If you or Epson commences arbitration, the arbitration shall be governed by the JAMS Streamlined Arbitration Rules and Procedures or the applicable rules of JAMS that are in effect when the arbitration is filed, excluding any rules that permit arbitration on a class-wide basis (the "JAMS Rules"), available at <http://www.jamsadr.com> or by calling 1-800-352-5267, and under the rules set forth in this Agreement. All Disputes shall be resolved by a single neutral arbitrator, which shall be selected in accordance with the JAMS Streamlined Arbitration Rules and Procedures, and both parties shall have a reasonable opportunity to participate in the selection of the arbitrator. The arbitrator is bound by the terms of this Agreement. The arbitrator, and not any federal, state, or local court or agency, shall have exclusive authority to resolve all disputes arising out of or relating to the interpretation, applicability, enforceability, or formation of this Agreement, including any claim that all or any part of this Agreement is void or voidable. Notwithstanding this broad delegation of authority to the arbitrator, a court may determine the limited question of whether a claim or cause of action is for an IP Claim, which is excluded from the definition of "Disputes" in Section 6(A) above. The arbitrator shall be empowered to grant whatever relief would be available in a court under law or in equity. In some instances, the costs of arbitration can exceed the costs of litigation, and the right to discovery may be more limited in arbitration than in court. Each party will have the right to use legal counsel in connection with arbitration at its own expense. The arbitrator's award is binding and may be entered as a judgment in any court of competent jurisdiction. You may choose to engage in arbitration hearings by telephone or, if you and we both agree, to conduct it online, in lieu of appearing live. Arbitration hearings not conducted by telephone or online shall take place in a location reasonably accessible from your primary residence, or in Orange County, California, at your option.
- 1) **Initiation of Arbitration Proceeding.** If either you or Epson decides to arbitrate a Dispute, both parties agree to the following procedure:
    - a) **Write a Demand for Arbitration.** The demand must include a description of the Dispute and the amount of damages sought to be recovered. You can find a copy of a Demand for Arbitration at <http://www.jamsadr.com> ("Demand for Arbitration").

- b) Send three (3) copies of the Demand for Arbitration, plus the appropriate filing fee, to: JAMS, 500 North State College Blvd., Suite 600, Orange, CA 92868, U.S.A
- c) Send one (1) copy of the Demand for Arbitration to the other party (at the same address as the notice of a dispute, above in Section 6(B)), or as otherwise agreed by the parties.

- 2) Hearing Format. During the arbitration, the amount of any settlement offer made shall not be disclosed to the arbitrator until after the arbitrator determines the amount, if any, to which you or Epson is entitled. The discovery or exchange of non-privileged information relevant to the Dispute may be allowed during the arbitration.

**G. 30 Day Opt-out Right. You may elect to opt-out (exclude yourself) from the final, binding, individual arbitration procedure and waiver of class proceedings set forth in Section 6 of this Agreement by sending a written letter to the Epson address listed above in Section 6(B) within thirty (30) days of your assent to this Agreement that specifies (i) your name, (ii) your mailing address, and (iii) your request to be excluded from the final, binding, individual arbitration procedure and waiver of class proceedings specified in this Section 6. In the event that you opt-out consistent with the procedure set forth above, all other terms set forth in the Agreement shall continue to apply, including the requirement to provide notice prior to litigation. If you opt-out of these arbitration provisions, Epson will also not be bound by them.**

**H. Amendments to Section 6.** Notwithstanding any provision in this Agreement to the contrary, you and Epson agree that if Epson makes any future amendments to the dispute resolution procedure and class action waiver provisions (other than a change to Epson's address) in this Agreement, Epson will obtain your affirmative assent to the applicable amendment. If you do not affirmatively assent to the applicable amendment, you are agreeing that you will arbitrate any Dispute between the parties in accordance with the language of this Section 6 (or resolve disputes as provided for in Section 6(G), if you timely elected to opt-out when you first assented to this Agreement).

**I. Severability.** If any provision in this Section 6 is found to be unenforceable, that provision shall be severed with the remainder of this Agreement remaining in full force and effect. The foregoing shall not apply to the prohibition against class actions as provided in Section 6(E). This means that if Section 6(E) is found to be unenforceable, the entire Section 6 (but only Section 6) shall be null and void.

**7. DISCLAIMER OF WARRANTIES: THE WARRANTY AND REMEDY PROVIDED ABOVE ARE EXCLUSIVE AND IN LIEU OF ALL OTHER EXPRESSED OR IMPLIED WARRANTIES INCLUDING, BUT NOT LIMITED TO, THE IMPLIED WARRANTIES OF MERCHANTABILITY, FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE, AND NON-INFRINGEMENT. SOME LAWS DO NOT ALLOW THE EXCLUSION OF IMPLIED WARRANTIES. IF THESE LAWS APPLY, THEN ALL EXPRESS AND IMPLIED WARRANTIES ARE LIMITED TO THE WARRANTY PERIOD IDENTIFIED ABOVE. UNLESS STATED HEREIN, ANY STATEMENTS OR REPRESENTATION MADE BY ANY OTHER PERSON OR FIRM ARE VOID. SOME STATES DO NOT ALLOW LIMITATIONS ON HOW LONG IMPLIED WARRANTIES LAST, SO THE ABOVE LIMITATIONS MAY NOT APPLY TO YOU.**

**8. EXCLUSION OF DAMAGES; EPSON'S MAXIMUM LIABILITY: IN NO EVENT SHALL EPSON OR ITS AFFILIATES BE LIABLE FOR ANY SPECIAL, INCIDENTAL, OR CONSEQUENTIAL DAMAGES OR ANY LOST PROFITS, COST OF SUBSTITUTE EQUIPMENT, DOWNTIME, CLAIMS OF THIRD PARTIES, OR INJURY TO PROPERTY, RESULTING FROM THE USE OR INABILITY TO USE THE EPSON PRODUCT, WHETHER RESULTING FROM BREACH OF WARRANTY OR ANY OTHER**

**LEGAL THEORY. IN NO EVENT SHALL EPSON OR ITS AFFILIATES BE LIABLE FOR DAMAGES OF ANY KIND IN EXCESS OF THE ORIGINAL RETAIL PURCHASE PRICE OF THE PRODUCT. SOME STATES DO NOT ALLOW EXCLUSION OR LIMITATION OF INCIDENTAL OR CONSEQUENTIAL DAMAGES, SO THE ABOVE LIMITATIONS MAY NOT APPLY TO YOU.**

**9. Other Provisions:**

- A. Other Rights You May Have:** This Limited Warranty gives you specific legal rights, and you may also have other rights which vary from jurisdiction to jurisdiction. Some jurisdictions do not allow the exclusion or limitation of incidental or consequential damages, so the above limitations or exclusions may not apply to you.
- B. Governing Law:** Except for claims subject to arbitration pursuant to Section 6, you and Epson agree that the law of the state or country where you reside shall govern.
- C. Jurisdiction:** Except for claims subject to arbitration pursuant to Section 6, in the event of a dispute you and Epson both consent to the jurisdiction of the courts in your state of residence or, if you do not reside in a state, then of the courts in Orange County, California.
- D. Judgment on the award may be entered in any court having jurisdiction.** There is no judge or jury in arbitration and your grounds for appeal are limited, however, the arbitrator is empowered to grant relief and award you the same damages as a court could, including declaratory or injunctive relief.

## Purchasing Extended Service: the Epson Preferred Plus Plan

The Epson Preferred Limited Commercial Warranty Plan offers premium warranty service during your warranty coverage for either a period of one (1) year from the date of original purchase or ten thousand (10,000) A1-size printed sheets for the 24-inch SureColor T3170M or ten thousand (10,000) A0-size printed sheets for the 36-inch SureColor T5170M, whichever occurs first. We'd like to inform you of the opportunity to continue enjoying Epson service after the end of this warranty through our Preferred Plus Plan—Epson's extended service contract. The Preferred Plus Plan provides continued access to our toll-free priority technical support line, and service for your Printer. Epson's extended service contracts do not extend the printed sheet limitation; see current terms at time of purchase. The Preferred Plus Plan must be purchased before expiration of your original warranty coverage.



# Bienvenue et félicitations

Nous vous félicitons d'avoir acheté une imprimante des séries Epson® SureColor® T3170M/T5170M. Votre imprimante est conçue pour offrir un rendement de haut niveau dans un contexte d'impression technique. Pour s'assurer que vous êtes pleinement satisfait de son rendement, Epson a le plaisir d'inclure la garantie commerciale limitée Epson Preferred<sup>MS</sup> qui est décrite dans le présent document.

**Remarque : Votre imprimante est conçue pour utiliser des systèmes d'alimentation en encre et de l'encre Epson UltraChrome® XD2. Tout dommage découlant de l'utilisation d'autres encres ou systèmes d'alimentation en encre ne sera pas couvert par cette garantie.**

Cette garantie limitée inclut un service de soutien technique prioritaire par téléphone gratuit et les autres services indiqués dans la rubrique « Conditions – Garantie limitée s'appliquant aux produits commerciaux ». Si vous avez des questions ou si vous éprouvez un problème avec votre imprimante, il suffit de composer le numéro sans frais d'Epson Preferred et de choisir l'option du soutien technique, selon les instructions qui figurent dans le présent livret. Veuillez avoir votre numéro de série en main pour pouvoir le donner au spécialiste du soutien technique. Comme il s'agit d'un numéro de téléphone unique, votre appel pourra être traité rapidement grâce à celui-ci.

**Remarque importante : La présente garantie commerciale limitée comporte d'importantes modalités juridiques, y compris des dispositions en matière d'arbitrage. Veuillez la lire attentivement.**

Une fois de plus, félicitations et bienvenue dans l'univers d'Epson Preferred.

## Pour recourir au soutien technique Epson Preferred

Pour obtenir du soutien technique, suivez simplement ces étapes.

**Étape 1 :** Assurez-vous d'avoir votre numéro de série en main : \_\_\_\_\_

**Étape 2 :** Composez le 905 709-3839 (soutien en français) ou le 1 888 377-6611 (en anglais seulement).

**Étape 3 :** Suivez les instructions vocales.

**Étape 4 :** Le spécialiste du soutien technique vous aidera à déterminer la cause du problème.

Heures d'ouverture : Les heures actuelles sont du lundi au vendredi, de 6 h à 18 h, heure du Pacifique (elles peuvent faire l'objet de changements sans préavis).

# Conditions

## Garantie limitée s'appliquant aux produits commerciaux

- 1. Ce qui est couvert :** Epson America, Inc. (« Epson ») garantit au client et utilisateur de première main que l'imprimante des séries Epson SureColor T3170M/T5170M (l'« imprimante » ou le « produit ») couverte par la présente garantie limitée, si elle est achetée et utilisée au Canada, aux États-Unis ou à Porto Rico, sera conforme aux caractéristiques du fabricant et exempte de tout défaut de fabrication et de vice matériel durant une période d'un (1) an à compter de la date d'achat d'origine (preuve d'achat requise), ou jusqu'à ce que dix mille (10 000) feuilles au format A1 aient été imprimées dans le cas de l'imprimante SureColor T3170M de 24 po ou jusqu'à ce que dix mille (10 000) feuilles au format A0 aient été imprimées dans le cas de l'imprimante SureColor T5170M de 36 po, selon la première éventualité (la « période de garantie »). La présente garantie est incessible. Epson garantit en outre que l'encre fournie avec l'imprimante offrira un rendement conforme aux seuils prévus par le fabricant en matière d'utilisation. La garantie de l'encre peut expirer avant l'expiration de la garantie limitée de l'imprimante.
- 2. Ce que fera Epson pour remédier aux problèmes :** Veuillez communiquer avec le service de soutien Epson Preferred en composant le numéro sans frais indiqué dans le présent livret si votre imprimante des séries Epson SureColor T3170M/T5170M s'avère défectueuse pendant la période de garantie. Il sera possible d'obtenir du soutien auprès d'Epson en composant ce numéro pendant les heures d'ouverture régulières du service (actuellement de 6 h à 18 h, heure du Pacifique, du lundi au vendredi; ces heures peuvent faire l'objet de changements sans préavis). Au moment de votre appel, assurez-vous d'avoir les renseignements de votre preuve d'achat en main, notamment le numéro de série du produit et la date d'achat d'origine, pour pouvoir les fournir au technicien. Il peut également être nécessaire de fournir ces informations si le numéro de série ne suffit pas à confirmer la couverture de la garantie. Un technicien Epson collaborera avec vous pour tenter de résoudre le problème. Si une intervention est nécessaire, le programme d'échange pourrait être utilisé. Le technicien fournira d'autres instructions liées au programme au moment où les détails de l'intervention seront établis. À son entière discrétion, Epson pourrait décider plutôt d'avoir recours au service sur place. Pour connaître les caractéristiques des programmes, consultez les rubriques « Échange d'imprimante » et « Service sur place ». Lorsqu'une intervention nécessite l'échange d'un appareil ou de certaines de ses pièces, les éléments remplacés deviennent la propriété d'Epson. Les éléments de remplacement sont couverts pour la période de garantie restante du produit original. Les pièces pourront être neuves, ou réusinées conformément aux normes de qualité d'Epson.
- 3. Échange d'imprimante :** Epson peut, à son entière discrétion, décider de remplacer une imprimante qui, pour quelque raison que ce soit, semble nécessiter une réparation en raison d'une défectuosité du produit sous garantie. Le cas échéant, Epson remplacera l'imprimante par une imprimante du même modèle ou d'un modèle comparable remis à neuf conformément aux normes de qualité d'Epson. (L'imprimante de remplacement ne comprendra pas le matériel de promotion, les accessoires, les supports, les documents, les guides, les logiciels ou les câbles.) Vous devez être en mesure de recevoir, de déballer et d'installer l'imprimante de remplacement, ainsi que de préparer l'imprimante défectueuse pour l'envoi de retour, en suivant les instructions indiquées dans le guide d'utilisation ou dans les documents fournis par Epson.

Un transporteur désigné par Epson procédera au ramassage de l'imprimante défectueuse remballée. Si le produit défectueux n'est pas retourné dans les sept (7) jours ouvrables suivant la réception de l'imprimante de remplacement, le prix de l'imprimante de remplacement vous sera facturé. Si le produit est endommagé en raison d'un emballage ou d'un envoi inapproprié de votre part, les dommages vous seront facturés. Il vous incombe de déballer l'imprimante de remplacement, de réinstaller les composantes optionnelles, et de la configurer sur place. Epson ne couvre aucun dommage causé par une installation incorrecte.

- 4. Service sur place :** Si Epson détermine qu'une défectuosité du produit sous garantie nécessite une réparation, Epson peut choisir d'avoir recours au service sur place. Dans ce cas, et si Epson détermine que vous habitez le territoire couvert par Epson à cet effet, un réparateur Epson autorisé sera envoyé à votre adresse pour faire la réparation. Epson devrait, en temps normal, envoyer les pièces pour la réparation et un technicien où vous vous trouvez, le jour ouvrable suivant, s'il est déterminé avant 13 h, heure du Pacifique, qu'une réparation est nécessaire. Si cette détermination a lieu après 13 h, heure du Pacifique, le rendez-vous sera normalement fixé au deuxième jour ouvrable suivant. Un adulte doit être disposé à accepter la livraison des pièces et être présent en tout temps pendant que le technicien est sur place. L'envoi des pièces pour la réparation par Epson ne signifie pas nécessairement qu'un remplacement est nécessaire.

**5. Ce que la présente garantie ne couvre pas :**

**A. Exclusions usuelles :**

- 1) Tous les dommages causés par une mauvaise utilisation, une utilisation abusive, une installation incorrecte, une négligence, les catastrophes comme un incendie, une inondation ou la foudre, une surtension électrique, un logiciel ou une interaction avec des produits de marque autre qu'Epson.
- 2) Tous les dommages découlant de l'utilisation d'encre ou de systèmes d'alimentation en encre autres que le système d'alimentation en encre Epson UltraChrome XD2 pour lequel l'imprimante a été conçue.
- 3) Tous les dommages découlant de l'utilisation d'un support d'une autre marque qu'Epson (sauf les supports recommandés expressément par Epson).
- 4) Tous les dommages, besoins d'entretien ou de réparation découlant d'une utilisation excessive ou continue du produit.
- 5) Tous les dommages causés par des logiciels, des applications, des pièces, des composantes ou des appareils périphériques de tiers ajoutés au produit après son envoi par Epson, par exemple les cartes, composantes ou câbles ajoutés par le revendeur ou l'utilisateur, ou tout entretien visant l'un ou l'autre de ces éléments.
- 6) Tous les dommages causés par l'installation de l'imprimante près d'une source de chaleur ou directement dans la trajectoire d'une grille d'aération ou d'un climatiseur.
- 7) L'entretien lorsque l'imprimante est utilisée hors du Canada, des États-Unis ou de Porto Rico.
- 8) L'entretien lorsque l'étiquette de l'imprimante, le logo, la plaque signalétique ou le numéro de série ont été enlevés.

- 9) Tous les dommages résultant de l'entretien fait par un tiers autre qu'un réparateur Epson autorisé.
- 10) Tout remplacement d'articles consommables ou d'entretien, comme les cartouches d'encre, les unités d'alimentation en encre, les sacs d'encre, les rouleaux de saisie de papier, etc., ou tout entretien visant ces éléments.
- 11) Tous les dommages de nature esthétique, ou l'usure des boîtiers ou capots.
- 12) Le changement de couleur ou la décoloration des impressions et des vêtements, ainsi que le remboursement des matériaux ou des frais d'entretien nécessaires pour les réimpressions.
- 13) Tous les produits ou toutes les pièces achetées usagés, remis à neuf ou remis en état.
- 14) L'intervention requise pour remettre l'imprimante en état de fonctionnement si celle-ci a été mise hors tension pendant deux semaines ou plus sans qu'ait été exécutée la procédure d'entretien en vue de l'entreposage (consultez le *Guide de l'utilisateur* en ligne pour les détails).
- 15) Tous les dommages causés par des matériaux d'emballage inappropriés ou découlant d'un emballage et d'un transport inappropriés lorsqu'un produit est retourné à des fins de réparation ou de remplacement. Les dommages subis par le produit lors du transport vous seront facturés.

#### **B. Exclusions visant ce produit :**

- 1) La garantie ne s'applique plus après une période d'un (1) an à compter de la date d'achat d'origine ou dès que dix mille (10 000) feuilles au format A1 aient été imprimées dans le cas de l'imprimante SureColor T3170M de 24 po ou que dix mille (10 000) feuilles au format A0 aient été imprimées dans le cas de l'imprimante SureColor T5170M de 36 po, selon la première éventualité.
- 2) Tous les dommages causés par une mauvaise utilisation, une négligence ou un fonctionnement inadéquat relevant de l'entretien par l'utilisateur, selon ce qui est prévu dans le *Guide de l'utilisateur*. Consultez la section d'entretien de votre *Guide de l'utilisateur* pour obtenir des instructions détaillées concernant l'entretien.

**Remarque :** Si une anomalie signalée ne peut être décelée ni reproduite lors de l'entretien, les frais engagés seront à votre charge.

## **6. DIFFÉRENDS, ARBITRAGE INDIVIDUEL EXÉCUTOIRE ET RENONCIATION À EXERCER DES ACTIONS COLLECTIVES ET DES ARBITRAGES COLLECTIFS :**

- A. Différends.** Les dispositions du présent article 6 s'appliquent à tous les différends entre vous et Epson. Le terme « différend » doit être interprété de manière à donner le sens le plus large autorisé par la loi ou l'équité et inclut les différends, réclamations, controverses ou actions entre vous et Epson en lien avec le présent contrat (notamment quant à la formation de celui-ci, au comportement des parties en vertu de celui-ci ou à la violation de celui-ci), les logiciels, le matériel Epson, la relation entre les parties et/ou toute autre opération conclue entre vous et Epson ou y ayant trait, qu'ils découlent d'un contrat, d'une garantie, d'une fausse déclaration, d'une fraude, d'un délit, d'un délit intentionnel, d'une loi, d'un règlement ou d'une ordonnance, en droit ou en équité. Cependant, un « différend » exclut toute réclamation ou cause d'action pour (a) la contrefaçon ou la dilution d'une marque de commerce (b) la violation d'un brevet (c) la violation du droit d'auteur ou son utilisation abusive ou (d) l'usurpation d'un secret commercial (une « réclamation en matière de

propriété intellectuelle »). Vous et Epson reconnaissez également, nonobstant l'article 6, qu'un tribunal, et non un arbitre, peut décider si une réclamation ou une cause d'action constitue une réclamation en matière de propriété intellectuelle.

- B. Résolution initiale d'un différend.** Conformément à l'article 6, avant de soumettre une demande d'arbitrage, vous et Epson devez chacun accepter de vous efforcer de résoudre tout différend de façon informelle pendant soixante (60) jours. Si vous et Epson ne parvenez pas à un accord pour régler le différend dans les soixante (60) jours, vous ou Epson pouvez entamer la procédure d'arbitrage conformément au paragraphe 6(F). Il faut envoyer les avis à Epson à l'adresse suivante : Epson America, Inc., ATTN: Legal Department, 3131 Katella Ave., Los Alamitos, CA 90720, U.S.A. Tout avis de différend doit inclure le nom, l'adresse et les coordonnées de la partie qui l'envoie, les faits à l'origine du différend et la réparation demandée. Tout avis vous sera envoyé à votre adresse la plus récente figurant dans les dossiers d'Epson. Pour cette raison, il est important de nous informer de tout changement d'adresse par courriel à l'adresse EAILegal@ea.epson.com, ou par la poste à l'adresse indiquée précédemment. Vous et Epson convenez d'agir de bonne foi pour résoudre le différend conformément au paragraphe 6(B) avant d'entamer la procédure d'arbitrage.
- C. Arbitrage exécutoire.** Si nous ne parvenons pas à une solution mutuellement convenue dans une période de soixante (60) jours à compter du moment où a commencé le processus informel de résolution du différend conformément au paragraphe 6(B) ci-dessus, l'une ou l'autre partie peut entamer le processus d'arbitrage exécutoire. Vous et Epson acceptez de régler tous les différends par arbitrage exécutoire conformément aux dispositions du présent contrat. **L'ARBITRAGE SIGNIFIE QUE VOUS RENONCEZ À VOTRE DROIT À UN JUGE OU À UN JURY DANS LE CADRE D'UNE POURSUITE JUDICIAIRE ET QUE VOTRE DROIT À LA COMMUNICATION ET VOS MOTIFS D'APPEL SONT PLUS RESTREINTS QUE DEVANT UN TRIBUNAL.** En vertu du présent contrat, l'arbitrage exécutoire sera administré par JAMS, une autorité reconnue à l'échelle nationale en matière d'arbitrage, conformément aux règlements et procédés d'arbitrage simplifiés de JAMS ou à son code de procédure applicable en vigueur pour les conflits liés aux consommateurs, à l'exception de toutes les règles qui autorisent les arbitrages collectifs (pour plus de détails sur la procédure, consultez le paragraphe 6(F) ci-dessous). Vous et Epson comprenez et acceptez que (a) la loi Federal Arbitration Act (9 U.S.C. §§ 1 *et suivants*) régit l'interprétation et l'application du présent article 6, que (b) le présent contrat consigne une opération de commerce entre États et que (c) le présent article 6 demeurera en vigueur même après la résiliation du présent contrat.
- D. Exception - Cour des petites créances.** Nonobstant l'accord des parties à régler les différends en arbitrage, vous ou nous pouvons tenter une action individuelle à la Cour des petites créances de votre État, province, territoire ou municipalité si l'action relève de la compétence de ce tribunal et qu'elle est en instance uniquement dans cette cour.
- E. RENONCIATION D'ACTION COLLECTIVE ET D'ARBITRAGE COLLECTIF. VOUS ET EPSON ACCEPTEZ QUE CHAQUE PARTIE PUISSE SOULEVER UN DIFFÉREND À L'ENCONTRE DE L'AUTRE PARTIE UNIQUEMENT À TITRE INDIVIDUEL ET NON DANS LE CADRE D'UNE ACTION COLLECTIVE OU D'UN ARBITRAGE COLLECTIF.** Si un tribunal ou un arbitre juge que la renonciation à toute action collective énoncée dans le présent paragraphe est nulle ou inexécutoire pour quelque raison que ce soit, ou qu'un arbitrage peut avoir lieu sur une base collective, alors les dispositions sur l'arbitrage établies dans le présent document seront

**considérées comme nulles et non avenues dans leur totalité et les parties seront considérées comme n'ayant pas accepté d'arbitrer les différends.**

- F. Procédure d'arbitrage.** Si vous ou Epson démarrez une procédure d'arbitrage, celui-ci sera régi par les procédures et le règlement d'arbitrage simplifiés de JAMS ou le règlement applicable de JAMS en vigueur au moment où une demande d'arbitrage est déposée, et par les règles énoncées dans la présente entente, à l'exclusion des règles qui permettent l'arbitrage sur la base d'actions collectives (« le règlement de JAMS »), qu'on peut consulter à l'adresse <http://www.jamsadr.com> ou en composant le 1 800 352-5267. Tous les différends doivent être résolus par un seul arbitre neutre, qui sera sélectionné conformément aux règlements et procédés d'arbitrage simplifiés de JAMS, et les deux parties doivent avoir une possibilité raisonnable de participer à la sélection de l'arbitre. L'arbitre est lié par les conditions de ce contrat. L'arbitre, et non un tribunal ou un organisme fédéral, provincial, territorial ou local, détient le pouvoir exclusif de régler tous les différends découlant de l'interprétation, de l'applicabilité, du caractère exécutoire ou de la formation du présent contrat ou y étant liés, y compris toute déclaration indiquant qu'une partie ou l'intégralité du présent contrat est nulle ou annulable. Malgré cette vaste extension des pouvoirs de l'arbitre, un tribunal peut décider de ne se pencher que sur la question limitée visant à déterminer si une réclamation ou une cause d'action relève d'une réclamation en matière de propriété intellectuelle, ce qui est exclu de la définition du terme « différend » dans le paragraphe 6(A) ci-dessus. L'arbitre est habilité à accorder toute réparation qui serait offerte dans un tribunal en droit ou en équité. Dans certains cas, les frais d'arbitrage peuvent dépasser les coûts de procédure de litige, et le droit d'obtenir la communication peut être plus limité dans la procédure d'arbitrage que devant les tribunaux. Chaque partie, à ses propres frais, a le droit d'avoir recours à des avocats en relation avec l'arbitrage. La décision de l'arbitre lie les parties et pourra être considérée comme un jugement dans n'importe quel tribunal compétent. Vous pouvez tenir des audiences d'arbitrage par téléphone ou, si vous et nous sommes d'accord, les tenir en ligne, au lieu de les tenir en personne. Les audiences d'arbitrage en personne (ni au téléphone ni en ligne) doivent avoir lieu dans un endroit raisonnablement accessible à partir de votre résidence principale, ou dans le comté d'Orange, en Californie, à votre discrétion.
- 1) Introduction de la procédure d'arbitrage. Si vous ou Epson décidez d'aller en arbitrage pour régler un différend, les deux parties consentent à suivre la procédure ci-dessous :
    - a) Rédiger une demande d'arbitrage. La demande doit comprendre une description du différend et la réparation demandée. Vous pouvez trouver un exemple d'une demande d'arbitrage sur le site <http://www.jamsadr.com> (la « demande d'arbitrage »).
    - b) Envoyer trois (3) exemplaires de la demande d'arbitrage, ainsi que les droits de dépôt appropriés, à l'adresse : JAMS, 500 North State College Blvd., Suite 600, Orange, CA 92868, U.S.A.
    - c) Envoyer un (1) exemplaire de la demande d'arbitrage à l'autre partie (à la même adresse que l'avis de différend, ci-dessus au paragraphe 6(B)), ou selon ce dont les parties auront convenu.
  - 2) Formule de l'audience. Pendant l'arbitrage, la somme de toute offre de règlement ne doit pas être divulguée à l'arbitre avant que celui-ci ne convienne de la somme, s'il y a lieu, à laquelle Epson ou vous avez droit. Le partage ou l'échange de renseignements non confidentiels se rapportant au différend peuvent être autorisés pendant l'arbitrage.

- G. Droit de retrait de 30 jours.** Vous pouvez choisir de vous retirer (vous exclure) de la procédure d'arbitrage individuelle, exécutoire et finale, et de la renonciation des procédures d'action collective mentionnées à l'article 6 dans le présent contrat en envoyant une lettre à l'adresse d'Epson indiquée au paragraphe 6(B) ci-dessus dans les trente (30) jours à compter de votre acceptation du présent contrat dans laquelle figurent (i) votre nom (ii) votre adresse postale et (iii) votre demande d'être exclu de la procédure d'arbitrage finale, exécutoire et individuelle et de la renonciation des procédures d'action collective indiquées dans le présent article 6. Dans le cas où vous choisissez de vous retirer de la procédure décrite ci-dessus, toutes les autres conditions contenues dans le contrat continuent de s'appliquer, y compris l'obligation de fournir un avis préalable à un différend. Si vous exercez votre droit de retrait de ces dispositions d'arbitrage, celles-ci ne s'appliqueront pas non plus à Epson.
- H. Modifications apportées à l'article 6.** Nonobstant toute disposition à l'effet contraire dans le présent contrat, vous et Epson convenez que si Epson modifie la procédure de règlement des différends et les dispositions de la renonciation à toute action collective dans le présent contrat (sauf en cas de modification de l'adresse d'Epson), Epson obtiendra votre consentement relativement à la modification applicable. Si vous n'acceptez pas de façon expresse la modification applicable, vous convenez d'arbitrer tout différend entre les parties en fonction du libellé du présent article 6 (ou de résoudre les différends conformément au paragraphe 6(G), si vous vous êtes retiré en respectant le délai de rigueur pour ce faire à compter de votre acceptation initiale du présent contrat).
- I. Dissociabilité.** Si l'une ou l'autre des dispositions du présent article 6 est déclarée inexécutoire, cette disposition est retirée et le reste du présent contrat demeure en vigueur. Ce qui précède ne s'applique pas à l'interdiction d'intenter des actions collectives conformément au paragraphe 6(E). Par conséquent, si l'article 6(E) est déclaré inexécutoire, l'article 6 en entier (mais seulement l'article 6) deviendra nul et non avenue.
- 7. STIPULATION D'EXONÉRATION DE GARANTIES : CE QUI PRÉCÈDE CONSTITUE LA SEULE GARANTIE ET LE SEUL DÉDOMMAGEMENT, ET EXCLUT TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE, D'ADAPTABILITÉ À UNE FIN PARTICULIÈRE OU DE NON-VIOLATION DE DROITS. CERTAINES LOIS NE PERMETTENT PAS L'EXCLUSION DE GARANTIES IMPLICITES. LE CAS ÉCHÉANT, L'EFFET DE TOUTES LES GARANTIES EXPRESSES ET IMPLICITES SE LIMITE À LA PÉRIODE DE GARANTIE MENTIONNÉE PRÉCÉDEMMENT. SAUF DISPOSITIONS CONTRAIRES, TOUTE DÉCLARATION OU GARANTIE FAITE PAR UNE AUTRE PERSONNE OU SOCIÉTÉ EST NULLE. CERTAINS ÉTATS N'AUTORISENT PAS LES LIMITATIONS VISANT LA DURÉE D'UNE GARANTIE IMPLICITE; LES LIMITATIONS INDIQUÉES PRÉCÉDEMMENT POURRAIENT AINSI NE PAS ÊTRE APPLICABLES.**
- 8. EXCLUSION DES DOMMAGES; RESPONSABILITÉ MAXIMALE D'EPSON : NI EPSON NI SES SOCIÉTÉS AFFILIÉES NE POURRONT ÊTRE TENUS RESPONSABLES EN CAS DE DOMMAGES SPÉCIAUX, INDIRECTS OU CONSÉCUTIFS ET EN CAS DE PERTES DE BÉNÉFICES, DES COÛTS DE L'ÉQUIPEMENT DE SUBSTITUTION, DU TEMPS D'ARRÊT, DES RÉCLAMATIONS DE TIERS, OU DES DOMMAGES MATÉRIELS DÉCOULANT DE L'UTILISATION OU DE L'IMPOSSIBILITÉ D'UTILISER LE PRODUIT EPSON, QU'ELLE SOIT CAUSÉE PAR UNE VIOLATION DE LA GARANTIE OU TOUTE AUTRE THÉORIE JURIDIQUE. EN AUCUN CAS EPSON**

**OU SES SOCIÉTÉS AFFILIÉES NE PEUVENT ÊTRE TENUS RESPONSABLES DES DOMMAGES DE QUELQUE TYPE QUE CE SOIT QUI EXCÈDENT LE PRIX D'ACHAT AU DÉTAIL ORIGINAL DU PRODUIT. CERTAINS ÉTATS N'AUTORISENT PAS L'EXCLUSION OU LES LIMITATIONS VISANT LES DOMMAGES ACCIDENTELS OU INDIRECTS; LES LIMITATIONS INDIQUÉES PRÉCÉDEMMENT POURRAIENT AINSI NE PAS ÊTRE APPLICABLES.**

## **9. Autres dispositions :**

- A.** Autres droits que vous pourriez avoir : La présente garantie limitée vous confère des droits précis, et vous pourriez avoir d'autres droits selon le territoire de compétence. Certains territoires n'autorisent pas l'exclusion ou les limitations visant les dommages accidentels ou indirects; les limitations ou exclusions indiquées précédemment pourraient ainsi ne pas être applicables.
- B.** Lois applicables : À l'exception de ce qui est stipulé à l'article 6 en matière d'arbitrage, vous et Epson reconnaissez que les réclamations sont régies par les lois de l'État, du pays ou de la province où vous résidez.
- C.** Compétence : Dans l'éventualité d'un différend, à l'exception des réclamations qui font l'objet d'un arbitrage conformément aux dispositions de l'article 6, vous et Epson reconnaissez la compétence des tribunaux de l'État ou de la province où vous résidez ou, s'il n'y en a pas, de ceux du comté d'Orange, en Californie (États-Unis).
- D.** La décision rendue pourra faire l'objet d'un jugement par tout tribunal compétent. Il n'y a ni juge ni jury lors d'un arbitrage et vos motifs d'appel sont limités, mais l'arbitre est habilité à accorder des dommages-intérêts et peut vous accorder les mêmes dommages-intérêts qu'un tribunal pourrait le faire, y compris un jugement de constatation ou une mesure injonctive.

## Achat d'une garantie prolongée : le plan Epson Preferred Plus

La garantie commerciale limitée Epson Preferred offre une protection de première qualité pendant la période couverte (un (1) an à compter de la date d'achat d'origine ou jusqu'à ce que dix mille (10 000) feuilles au format A1 aient été imprimées dans le cas de l'imprimante SureColor T3170M de 24 po ou jusqu'à ce que dix mille (10 000) feuilles au format A0 aient été imprimées dans le cas de l'imprimante SureColor T5170M de 36 po, selon la première éventualité). Vous pouvez continuer de profiter du soutien d'Epson après l'expiration de la présente garantie en souscrivant au plan Preferred Plus, une garantie prolongée offerte par Epson. Le plan Preferred Plus vous permet d'avoir accès en tout temps à notre service de soutien technique prioritaire par téléphone gratuit pour votre imprimante. Les garanties prolongées d'Epson n'augmentent pas la limite s'appliquant au nombre de feuilles imprimées; reportez-vous aux conditions d'utilisation en vigueur au moment de l'achat pour connaître cette limite. Le plan Preferred Plus doit être acheté avant l'expiration votre garantie d'origine.